

Septembre 2025



DEVOIR DE VIGILANCE

Une mise à jour incontournable à
l'heure de la CSRD de la CS3D, et des
Guidelines EBA





Face à l'évolution rapide des réglementations européennes en matière de durabilité, il est essentiel pour les entreprises de mettre à jour leur dispositif de devoir de vigilance (DDV). Cette mise à jour doit intégrer les travaux réalisés dans le cadre de la CSRD, anticiper les nouvelles exigences de la directive CS3D, et s'aligner avec les meilleures pratiques du marché.

Pourquoi mettre à jour maintenant le dispositif de devoir de vigilance (DDV) ?

Intégrer les travaux CSRD, anticiper la CS3D et s'aligner sur les meilleures pratiques du marché

ENJEUX CLÉS

1 INTÉGRER LES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE DE LA CSRD

- La CSRD est une directive européenne imposant de nouvelles exigences de transparence sur les thématiques de durabilité matérielles identifiées sur la chaîne de valeur et la mise en place de plans d'actions pour remédier aux risques.
- Les grandes entreprises de plus de 500 salariés, avec un CA > 40M € et/ou bilan > 20M € (les entreprises de vague 1) ont déjà publié **leur premier rapport CSRD en 2025 sur l'exercice 2024**.
- Plusieurs points de données dans le cadre de la CSRD sont en forte adhérence avec le devoir de vigilance : dispositif de vigilance raisonnable, cartographie des risques etc.
 - ▶ **Action recommandée** : mapper les adhérences entre le rapport CSRD et le DDV et les intégrer dans le DDV

2 ANTICIPER LES EXIGENCES DE LA CS3D

- La CS3D est une directive européenne visant à **renforcer les obligations relatives au devoir de vigilance**, notamment sur les enjeux climatiques.
- Son entrée en vigueur est **prévue pour juillet 2027 pour les entreprises > 5 000 salariés et CA > 1 500 millions d'euros** (*discussion en cours dans les instances européennes*).
 - ▶ **Action recommandée** : adapter dès maintenant le devoir de vigilance pour anticiper les exigences à venir et assurer sa conformité.

3 S'ALIGNER AVEC LES BONNES PRATIQUES DU MARCHÉ

- Depuis 2017, **les attentes du marché** en matière de devoir de vigilance ont fortement **évolué**.
- Il est essentiel de prendre du recul et **d'évaluer son dispositif actuel** à l'aune des bonnes pratiques du marché, pour en renforcer l'efficacité et **limiter les risques réputationnels**.
 - ▶ **Action recommandée** : réaliser un benchmark avec les pairs, définir une cible et déployer un plan d'action pour améliorer le dispositif.

NOTRE EXPERTISE

Nous disposons d'une **solide expertise en finance durable et en accompagnement CSRD**. Nous avons déjà mené des missions de **cadrage et de mise en œuvre** du reporting CSRD, incluant la **cartographie des risques** climatiques, environnementaux et réputationnels, notamment au sein de grands groupes bancaires.

Nous disposons d'une **connaissance approfondie des réglementations ESG**, en particulier de la **directive CS3D**. Cette expertise nous permet d'accompagner nos clients dans la mise à jour de leur dispositif de devoir de vigilance, en l'alignant sur les exigences réglementaires.

Nous avons développé une **solide connaissance des acteurs du marché** grâce à diverses missions, ce qui nous permet de réaliser un **benchmark précis**, de définir une feuille de route de conformité et de lancer les plans d'action.

Devoir de vigilance, CSRD & CS3D : impacts opérationnels et adhérences réglementaires

1

2

INFORMATIONS CONTEXTUELLES



TEXTES REGLEMENTAIRES

- D** Loi française n° 2017-399 - « Devoir de Vigilance » : introduisant Art. L. 225-102-4 dans le Code of commerce
- C** « Corporate Sustainability Reporting Due Diligence Directive » : introduisant le devoir de vigilance au niveau européen – *texte en cours d'adoption / simplification*



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- D** Entreprises ayant leur **siège social en France** et employant **+5 000 salariés (filiales comprises)**
- D** Entreprises employant **+10 000 salariés (filiales comprises)**
- D** Applicables au **niveau de l'entité mère d'un Groupe consolidé**



SANCTIONS & RISQUES

- D** Saisie du tribunal pouvant imposer des **sanctions financières**
- C** Engagement de la **responsabilité civile** en cas de **dommages** causés par la non-mise en œuvre d'un plan de vigilance.
- D** **Risques de réputation et d'image**



TENDANCES INTERNATIONALES

- Les **principes de vigilance raisonnable** se développent dans de **nombreuses juridictions** notamment en **Europe** (accompagné du projet d'harmonisation de la CS3D), en **Asie-Pacifique** (i.e. Australie), dans **certains états des Etats-Unis**, etc.
- Le **devoir de vigilance** est aussi **interconnecté avec les principes** de vigilance raisonnable développés par l'**OCDE**
- D'autres **réglementations sectorielles** (i.e. EU déforestation, 3T règlement, etc.) imposent des **principes additionnels** sur certains **secteurs considérés comme à risque**

MESURES



Cartographie des risques

D
C

Cartographie des risques environnementaux et sociaux auxquels l'entité peut être confrontée tout au long de sa chaîne de valeur (notamment amont et opérations propres)



Dispositif de vigilance

D
C

Procédure d'évaluation régulière des filiales, sous-traitants et fournisseurs avec lesquels une relation commerciale établie est entretenue, à la lumière de la cartographie des risques



Prévention & remédiation des impacts

C

Mesures appropriées pour atténuer les risques ou prévenir des dommages graves (impacts négatifs)



Mécanisme d'alertes

D

Mécanisme d'alerte pour collecter des informations et prévenir les dommages avant qu'ils ne surviennent



Dispositif pilotage et transparence

D
C

Un système de suivi et d'évaluation des mesures mises en œuvre et de leur efficacité et publication des éléments constitutifs du dispositif

Contactez-nous pour les détails d'analyse

Macro-comparaison des plans de vigilance publiés par les acteurs bancaires et identification des meilleures pratiques de place

3

ACTEUR 1

ACTEUR 2

ACTEUR 3

ACTEUR 4

Périmètre & chaîne de valeur

Cartographie des risques

Dispositif de vigilance et de prévention des risques

Mécanisme d'alertes & remédiation

Dispositif pilotage et transparence

Contactez-nous pour les détails d'analyse

Devoir de vigilance – Comment Ailancy peut vous accompagner ?

De l'amélioration du dispositif existant à la publication auditable, nous analysons toutes vos entités et parties-prenantes clés pour transformer le devoir de vigilance en levier concret de résilience

OBJECTIFS

APPROCHE

VALEUR AJOUTÉE

1 Analyse du dispositif et conduite du plan de remédiation

Évaluer la conformité, la maturité et l'efficacité du dispositif existant de vigilance par rapport à la loi Devoir de Vigilance et au regard des enjeux de la CSRD et de la CS3D

- **Analyse du dispositif sur l'axe réglementaire et opérationnel et identification des écarts**
 - Revue des dispositifs de connaissance des fournisseurs et des processus Achats
 - Revue de la chaîne de valeur
 - Revue du dispositif d'alerte et de gestion des alertes
 - Revue du dispositif d'identification, de mesure et de pilotage des risques extra-financiers
 - Revue du dispositif de gouvernance
- **Déploiement des actions prioritaires de remédiation**
 - Organisation du projet en chantiers, définition de la feuille de route, gouvernance et rôles et responsabilités des parties prenantes
 - Mise en place d'une comitologie adaptée
 - Sensibilisation et onboarding des acteurs clés (métiers, achats, risques, conformité, contrôle interne, RH, IT...)
- **Structuration et harmonisation des processus de vigilance**
 - Renforcement des processus achats, risques, conformité et contrôle interne
- **Préparation de l'outillage cible et la traçabilité des preuves**
 - Définition du modèle de données et du modèle opérationnel
 - Sélection des data providers, intégration des données
 - Renforcement du processus d'identification, remontée et suivi des alertes

2 Revue des cartographies des risques et du plan de transition

Analyser la maturité des cartographies des risques au regard des enjeux matériels sur les opérations propres, la chaîne de valeur amont, sur un périmètre international

- **Analyse de la maturité et de l'exhaustivité des cartographies des risques au regard des enjeux matériels soulevés par la loi DDV, CSRD, CRD6 / EBA Guidelines et par la consultation des parties prenantes**
 - Exhaustivité des risques analysés, notamment droits humains, corruption, environnementaux, sociaux
 - Revue des méthodologies d'identification et mesure des risques, notamment au regard des derniers travaux scientifiques et de la disponibilité des données
- **Analyse des processus d'évaluation des risques extra-financiers par l'ensemble des lignes métiers et fonctions concernées**
 - Cohérence des travaux d'analyse de matérialité entre les différents métiers/fonctions et vis-à-vis des différents exercices de mesure des risques
 - Intégration aux dispositifs de mesure des risques financiers
- **Mise à jour des cartographies de risques** extra-financiers en amont (fournisseurs) et sur l'ensemble des chaînes d'activité (financement, investissement, assurance, etc.)
- **Renforcement des plans de transition** au regard des risques identifiés et en cohérence avec les plans stratégiques

3 Rédaction du Plan et du Rapport de vigilance

Valider le Plan et le Rapport de vigilance en y intégrant les nouvelles exigences CS3D/CSRD et en reflétant les actions de remédiation / amélioration mises en oeuvre

- **Structure et draft**
 - Trame réglementaire conforme loi 2017-399 & CS3D
 - Renforcement de la sous-structure du plan et rapport de vigilance au regard des conclusions du benchmark et des recommandations mises en oeuvre au S2 2025 le cas échéant
 - Renvois normatifs ESRS, critères d'auditabilité intégrés dès la rédaction
- **Itérations et validation**
 - Ateliers collaboratifs : Juridique, Conformité, Impact, Achats, Audit, CDG
 - Intégration des retours investisseurs, parties prenantes internes et externes
 - Revue progressive par COPIL et Comité de Direction Générale
- **Publication et proof-book**
 - Plan FR/EN prêt pour publication DEU
 - Dossier "Proof-book" : trail d'audit, preuves d'efficacité, indicateurs, contrôles
 - Revue préliminaire "OTI-ready" pour commissaires aux comptes



Nous apportons une **expertise réglementaire** (CS3D, DDV, CSRD, CRD6, SFDR...)



Nous maîtrisons les **méthodologies de mesure des risques** extra-financiers et



L'ESG fait partie de notre **cœur de métier** et de notre ADN



Nous intervenons auprès des **grands groupes bancaires, de gestion d'actifs et d'assurance**



[JE M'ABONNE](#)

En 15 ans, Ailancy est devenu un acteur de référence du conseil en transformation, organisation et management dédié aux Services Financiers. En tant que leader déterminé à repenser les codes du secteur, le cabinet entretient depuis sa création une veille constante sur l'actualité et conduit des travaux de prospective de l'évolution du secteur Banque, Finance et Assurance en y associant des consultants, des doctorants chercheurs, des experts et professionnels du secteur.

A travers des études, des notes de convictions, des newsletters, des tables rondes, des clubs, des webinaires et des conférences, Ailancy décrypte les grandes transformations qu'elles soient sociétales, technologiques ou réglementaires.

A travers ses évènements, publications et ses différentes interventions, Ailancy s'engage dans les transformations impactantes et durables de l'industrie financière.

Au-delà des travaux de recherche par secteur d'activité (Banque, Finance et Assurance), trois tribus étudient transversalement des transformations majeures :

La finance durable

- Comment assurer la transition vers une économie bas carbone ?
- Comment intégrer des critères ESG dans les décisions d'investissement ?
- Comment lutter efficacement contre le risque de greenwashing ?
- Comment promouvoir une transparence accrue pour encourager des pratiques financières responsables et durables ?
- Comment intégrer les exigences de la finance durable dans l'organisation et accompagner les clients dans leurs transitions ?

Les IA Génératives

- Quels sont les grands enjeux des IA génératives dans les services financiers ?
- Comment mettre en place une organisation favorisant l'adoption de cette nouvelle rupture technologique aussi bien côté IT que métier ?
- Comment acculturer les équipes aux enjeux des Gen AI ?
- Comment protéger les données sensibles, garantir la transparence et l'explicabilité des décisions automatisées ?
- Quel encadrement des usages des IA dans les services financiers ?
- Quelle est la place de l'humain et des IA ?

L'Open Finance

- Post-DSP2, où en sommes-nous de l'open banking, des modèles BaaS (Bank as a Service) et BaaP (Bank as a Platform) ?
- Quelle différence entre l'Open Banking et l'Open Finance ?
- Quelles sont les menaces et opportunités offertes par FiDA (Framework for Financial Data Access) et cette nouvelle économie de la donnée ?
- Faut-il et comment collaborer avec les fintechs ?
- Comment gérer l'interopérabilité entre les systèmes via les APIs ?

For more, contact us!



➤ **BORN Thomas**
Associé
thomas.born@ailancy.com
+33 6 88 33 17 07



➤ **HASSAN Laurent**
Directeur Associé
laurent.hassan@ailancy.com
+33 7 61 59 90 94



➤ **BEUNEUX Nicolas**
Senior Manager
Nicolas.beuneux@ailancy.com
+33 7 88 32 73 12



➤ **LAUNAY Cécile**
Manager
cecile.launay@ailancy.com
+33 6 45 19 32 05



➤ **CHEN Xuening**
Consultante Confirmée
xuening.chen@ailancy.com
+33 6 38 17 93 80



32 rue de Ponthieu
75008 Paris
contact@avanty.fr



A SUBSIDIARY OF

